

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le jeudi 13 avril à 18 h 00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur CHEMIN, à la salle du Foyer rural de Limésy.

### Etaients présents : 24 (31 voix)

- Commune ANCRETIEVILLE St VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune de CIDEVILLE :	Mme LEVILAIN Denise (pouvoir à M. CHEMIN)
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe (pouvoir à M. CHEMIN)
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François (Pouvoir à Mme CRESSON)
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BALZAC Nadège
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme CRESSON Séverine
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique (pouvoir à Mme BALZAC)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LEBOUETTE Maryse
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas (pouvoir à M. PREVOST)
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier (pouvoir à M. SANSON)
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. GRAS Nicolas
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. DUMOULIN David
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves (pouvoir à M. BREUGNOT)
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. BREUGNOT Jean Pierre

### Invités :

- ASIVA :	M. BOULENGER Daniel
- TRESOR PUBLIC :	Mme RUFFE Myriam

### Etaients absents ou excusés : 8

- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune de St MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- Commune de Ste AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BOUILLON Christophe
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme AVENEL Clémence

## **1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 8 avril 2021 – Délibération**

Monsieur le Président propose au comité syndical d'approuver le procès-verbal de la réunion précédente lors du prochain comité car il a été transmis peu de temps avant ce jour.

Mme Boulenger indique qu'il est nécessaire, comme cela se faisait auparavant, d'indiquer également les invités dans la liste des personnes présentes.

## **2. Compte de gestion 2020 - Délibération**

Le Compte de Gestion 2020 de Madame la Perceptrice est en tous points identiques avec le Compte Administratif 2020.

En conséquence, après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2020.

## **3. Compte Administratif 2020 - Délibération**

Le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent net de fonctionnement de 117 864.98 €, un déficit d'investissement de 155 547.26 € et un solde excédentaire de restes à réaliser de 439 604.20 € soit un excédent net d'investissement de 284 056.94 € comme détaillé ci-dessous :

### **Section de fonctionnement :**

Dépenses :	578 625.53
Recettes :	606 490.51
Report excédent N-1 :	90 000.00
<b>Excédent net de fonctionnement</b>	<b>117 864.98 euros</b>

### **Section d'investissement :**

Dépenses :	302 470.06
Recettes :	322 462.91
Report déficit N-1 :	-175 540.11
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>-155 547.26 euros</b>

Restes à réaliser d'investissement au 31/12/2020

Dépenses :	246 905.71
Recettes :	686 509.91
<b>Excédent de restes à réaliser</b>	<b>439 604.20 euros</b>
<b>Excédent net d'investissement</b>	<b>284 056.94 euros</b>

**Soit un excédent net de l'année de 401 921.92€**

Monsieur le Président donne la parole au doyen d'âge de l'assemblée pour l'adoption du Compte Administratif 2020 et quitte l'assemblée durant le vote.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif.

## **4. Affectation du résultat - Délibération**

Monsieur le Président propose au comité syndical d'approuver l'affectation du résultat 2020 à reprendre au Budget Primitif 2021 de la façon suivante :

Affectation en réserve au 1068 :	0€
Report en fonctionnement R 002 :	117 864,98 €
Report en investissement D 001 :	- 155 547,26 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité l'affectation du résultat.

## **5. Adoption du budget primitif 2021 – Délibération**

Le document du budget est joint au présent rapport.

Monsieur le Président propose au comité syndical d'adopter le budget 2021.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le budget 2021.

## **6. Diagnostics de vulnérabilité – Participation communale – Délibération**

Certaines communes ou intercommunalités souhaitent mener des diagnostics de vulnérabilité sur leurs bâtiments ou sur leur territoire et participer financièrement au coût de ces diagnostics.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Inscrire les dépenses et recettes au budget 2021 et ceux à venir,
- Signer les documents afférents,
- Etablir une convention avec les communes et intercommunalités concernées,
- Demander le maximum de subventions.

## **7. Informations diverses**

*Mme RUFFE étant présente, M. CHEMIN lui propose de présenter rapidement les réorganisations à venir au niveau du Trésor Public.*

*Mme RUFFE indique que le centre de gestion comptable et le rôle de conseiller aux décideurs locaux vont être scindés.*

*Notre futur centre sera Barentin une fois que la fusion sera actée. En attendant, nous serons rattachés à Maromme.*

*En revanche, notre conseiller sera un conseiller itinérant.*

*M. GARAND demande quelles communes restent gérées par la Trésorerie de Barentin.*

*Mme RUFFE indique que Barentin ne change pas d'interlocuteurs. L'ensemble des intercommunalités gérées actuellement par Barentin le resteront.*

La séance est levée à 19h